

Collectif des Habitants et des Associations d'habitants du Centre Ville de Nantes

LETTRE OUVERTE À Monsieur le Maire de Nantes et à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

L'aménagement du Centre de Nantes, connaît des évolutions inquiétantes dans tous les quartiers : Bouffay, Feydeau, Graslin, Calvaire, Guist'hau, Huchette-Gigant et prochainement, nous le craignons, Jean Jacques Rousseau :

- hyper concentration dans les rues piétonnes de **commerces** exclusivement liés à la **récréation** principalement **nocturne et alcoolisée**: bars, restaurants, boîtes de nuit.
- **alcoolisation massive** et **tapages nocturnes** sur la voie publique dès le mercredi soir, non réprimés et encouragés par la vente libre d'alcool par des épicerie de nuit.
- développement manifeste **de l'insécurité**: incivilités, agressions, vols avec violence, affrontements et viols sur la voie publique.
- débordements bruyants et vociférations dans les principaux axes d'accès au centre.

Le dialogue régulier des Associations d'habitants avec la Mairie, la réglementation actuelle et les actions de prévention et de médiation mises en place, ne suffisent pas à enrayer les nuisances.

De plus les choix de la ville: extension du domaine des terrasses, dérogations aux heures d'ouverture des bars, inspirés par son slogan :

« **Nantes ville festive à consommer sans modération** »

participent à la transformer en un lieu de fête alcoolisée .

Nous, habitants du centre de Nantes

revendiquons au contraire le **droit au sommeil**.et demandons expressément

1 La présence visible de la police dans le centre ville élargi de la cathédrale à Eugène Livet, de 22h30 à 7h du matin, dans les nuits de mercredi à samedi, afin d'assurer l'application stricte de la réglementation relative aux débits de boisson, à la consommation d'alcool sur la voie publique et à la vente d'alcool dans les épicerie de nuit, par la verbalisation des contrevenants.

2 La fermeture des terrasses des bars et des restaurants, sources de nuisances sonores, à **23 heures**, le service pouvant se poursuivre à l'intérieur, comme cela se pratique dans certaines villes européennes comme Munich par exemple.

Nous rappelons qu'aux 490 terrasses permanentes viennent s'ajouter 190 terrasses estivales d'avril à octobre, avec un horaire de fermeture fixé à 1H30.

3 L'interdiction par arrêté, de **la vente libre d'alcool à emporter** entre 22 h et 7 h du matin, **tous les soirs de la semaine**, dans tout le périmètre du centre de Nantes.

4 La présence de représentants des Associations du Collectif des habitants et Associations d'habitants du Centre Ville, à la **Commission municipale des débits de boisson**, en parité avec les délégués des organisations professionnelles représentatives des cafetiers et assimilés.

Collectif des Habitants et des Associations d'habitants du Centre Ville de Nantes

ASSOCIATIONS SIGNATAIRES :

Association les rues de Graslin

3 rue Santeuil 44000 Nantes
lesruesdegraslin@hotmail.com

Association Guist'hau-Delorme

4 place Ladmiraault 44000 Nantes
delormeguisthau@gmail.com

Le collectif quartier Calvaire

2 rue Paré 44000 Nantes
collectifquartiercalvaire@orange.fr

Association Gigant Livet,

4 rue Désiré Colombe
gigant.livet@orange.fr

Association la promenade du cours Cambronne

2 bis rue des Cadeniers 44000 Nantes
cours-cambronne.association@orange.fr